

## **Le Groupement Mousquetaires s'engage pour soutenir les sapeurs-pompiers volontaires**

**Le Groupement Mousquetaires a signé une convention « employeur de sapeurs-pompiers volontaires » afin de soutenir ses salariés engagés volontairement dans des missions de secours sur l'ensemble du territoire.**

### **Le Groupement officialise son soutien aux collaborateurs sapeurs-pompiers volontaires**

Acteur économique présent partout en France, et alors même que les sapeurs-pompiers volontaires représentent 80 % des pompiers de France, le Groupement Mousquetaires entend encourager l'engagement et l'implication de ses collaborateurs pour des missions d'aide aux personnes et de service public.

Cette convention prévoit notamment jusqu'à 10 jours d'absence autorisée payée par an par collaborateur pour exercer ses missions de sapeur-pompier volontaire, à la fois lors d'interventions mais aussi lors de sessions de formation.

Le Groupement Mousquetaires obtient le label « employeur partenaire national des sapeurs-pompiers », et entend concilier au mieux cet engagement sociétal essentiel et l'épanouissement professionnel des collaborateurs. Les valeurs de solidarité, de responsabilité et d'entraide portées par les sapeurs-pompiers sont le reflet des valeurs portées par les chefs d'entreprise et salariés du Groupement Mousquetaires.

*« Nous sommes très fiers de compter parmi nos collaborateurs des personnes engagées comme sapeurs-pompiers volontaires. Leur engagement tout au long de l'année est essentiel dans le fonctionnement des services de secours en France, peu importe l'endroit du territoire où l'on se trouve. Leurs compétences et leurs valeurs sont précieuses, à la fois en tant que volontaires, mais également comme salariés. Nous tenons à les accompagner au mieux dans cet engagement et leur garantir le meilleur équilibre entre leurs missions et leur vie professionnelle »* déclare Anne Lafitte Maïques, Présidente du Conseil d'Administration de la DRH du Groupement Mousquetaires.

*« Je suis sapeur-pompier volontaire depuis l'âge de 16 ans et mon engagement est toujours intact, j'aime aider les autres. Je vis des moments marquants et j'apprends en permanence. Cela n'a pas toujours été simple de trouver un bon équilibre avec la vie familiale et professionnelle et cette convention est une belle reconnaissance qui me permet de m'investir pleinement sans culpabilité »* confie Jordan Henry, Responsable Santé Sécurité au travail au sein du Groupement et sapeur-pompier volontaire depuis 20 ans.

**À propos du Groupement Mousquetaires**

Créé en 1969, le Groupement Mousquetaires rassemble plus de 3 000 chefs d'entreprise indépendants et 160 000 salarié(e)s au service de la performance de plus de 4 000 points de vente de proximité en France, Belgique, Pologne, Portugal. À la tête de leurs points de vente, les chefs d'entreprise Mousquetaires forment un collectif d'entrepreneurs impliqués dans le tissu socio- économique de leurs territoires. Pour faire face aux besoins des enseignes Intermarché, Netto (alimentaire) ; Bricomarché, Brico Cash, Bricorama (équipement de la maison) ; Roady et Rapid Pare-Brise (mobilité), le Groupement dispose de ses propres services d'appui (bases logistiques intégrées, services d'achat, foncière...), ainsi que d'un pôle agroalimentaire de près de 60 usines, toutes situées en France. Pour en savoir plus : [Mousquetaires.com](https://www.mousquetaires.com) | [X Mousquetaires](#) | [LinkedIn](#) | [Instagram](#)

**Contacts Presse :**

Service de presse : [presse@mousquetaires.com](mailto:presse@mousquetaires.com)  
Agence Angie - Charlotte Rabilloud : [crabilloud@angie.fr](mailto:crabilloud@angie.fr) - 06 62 03 28 34  
Antoine Graiff : [agraiff@angie.fr](mailto:agraiff@angie.fr) - 06 02 07 17 33